

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 8 septembre 2020 à 19 h à la salle Rosa D. Lavoie.

**PRÉSENCES:**

Sont présents

Mesdames : Katy Nadeau – Hélène Durette - Mélissa Boucher Caron –  
Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Kéven Lévesque Ouellet – Alain Morin –

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Josée Beaulieu, adjointe à la direction et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette séance.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption des procès-verbaux des mois de juillet 2020 et août 2020 ;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :
  - a) Pont chemin de la Montagne;
  - b) ;
  - c) ;
- 8- Adoption des documents administratifs;
- 9- Installation des ordinateurs en réseau pour comptabilité;
- 10- Adhésion membre soutien 2020 – 2021- centre prévention suicide du KRTB;
- 11- Demande d'autorisation CPTAQ – Partie lot 37 du Rang 3 - M. Martin Ruel;

- 12- Adoption du règlement # 269 – 2020 modifiant l'article VI du règlement # 238 – 2015 sur les permis et certificats;
- 13- Avis de motion – constitution d'un comité d'urbanisme (CCU);
- 14- Projet de règlement # 270 – 2020 constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 15- Questions diverses :
  - A) Bâtiment socio communautaire;
  - B) Captage d'eau potable et installation septique;
  - C) \_\_\_\_\_
- 16- Période de questions (15 minutes);
- 17- Levée de l'assemblée.

2020 - 083

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

**PROCÈS-VERBAUX :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2020 – 084

IL EST PROPOSÉ par Mme Katie Nadeau;  
 APPUYÉ par M. Guy Thibault;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les procès-verbaux des mois de juillet et août 2020 soient acceptés en apportant les modifications demandées.

**COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2020 :**

Agro envirolab	# 163053	81.63	5897
Air liquide	# 71727654	31.30	5898
Raynald Asselin	# 211	2705.36	5899
Groupe Dynaco Cabano	# 7281279	555.25	5900
Mon bureau.CA	# 1924466	185.41	5901
Carrefour du camion RDL	# GH72240	225.68	5902
Léon Deschamps	# FA0010	2200.00	5903
Distribution Rioux	# 37720, 37818, 37820	14368.65	5904
Equip. D'érablière CDL	# 810093	74.73	5905
Equipements Yves Landry	# 297622	722.45	5906
Excavation S.M.	# 1702	5691.26	5907
Fonds d'info sur territoire	# 202001840794	10.00	5908
Dep. Jacques Lamonde	# 107135, 107179	236.22	5909
Groupement forestier	# 37349	2529.45	5910

Info dimanche	# 311874	94.28	5911
J.A. St-Pierre	# 101305655	31.21	5912
Jean-Roch Roy	# 14398	334.69	5913
Peterbilt	# 132957, 52276Q	153.08	5914
Radiateur Gaétan Martin	# 5963	172.45	5915
Sel Warwick	# 199669	9162.00	5916
Simetech	# 25957	528.25	5917
Spécialités Marcel Morin	# 13993	53.93	5918
Activa Environnement	# 6661	2784.67	5919
Techno pneus	# IN003784	3285.11	5920
Ministère du Revenu	DAS août	5943.09	Accesd
Conseil	Septembre	2179.33	Accesd
Salaires	Août	9887.64	Accesd
	<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b>64227.12</b>	<b>\$</b>

### **DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2020, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

### **ACCEPTATION DES COMPTES :**

2020 – 085

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet  
 APPUYÉ par M. Alain Morin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

### **ACHAT DE TROIS (3) TOILETTES POUR SOUS-SOL DE L'ÉGLISE**

2020 – 086

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal autorise l'achat de trois (3) toilettes à haut débit pour le sous-sol de l'église en remplacement des toilettes existantes.

## **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PONT D'ACCÈS**

ATTENDU que des réparations au pont # 7529 (chemin de la Montagne) sont prévues en 2021;

ATTENDI que le Ministère ne prévoit pas faire de pont d'accès pour la circulation;

ATTENDU que pour la sécurité des personnes demeurant à proximité, la garderie en milieu familial et les travailleurs qui circulent par ce pont;

ATTENDU que s'il y a un incendie dans une résidence à proximité, le temps alloué pour se rendre sur les lieux est plus importante et pourrait être un préjudice pour ces personnes;

2020 - 087

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU sur division des conseillers(ères);

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au Ministère des Transports de faire un pont d'accès lors de la réparation du pont # 7529 (chemin de la Montagne) pour permettre aux usagers de ne pas être pénalisés .

## **ACHAT BANC DE GRAVIER – M STEVE MORIN**

2020 – 088

IL EST PROPOSÉ par Mme Katie Nadeau;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata veut faire l'acquisition d'un banc de gravier sur le lot 18 du rang 02 de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. Le prix d'achat est de cent vingt-sept mille cinq cent dollars (127 500,00). Un premier versement de vingt-sept mille cinq cent dollars (27 500,00\$) sera remis à la signature du contrat et les quatre autres versements de vingt-cinq mille dollar (25 000,00\$) à tous les 1 mai de chaque année.

Mesdames Carmen Massé et Denise Dubé sont autorisées à signer le contrat notarié pour cette transaction.

## **ADOPTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

2020 – 089

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-accepte les documents administratifs suivants : Conciliation bancaire, relevé de caisse et l'activité financière de fonctionnement de la municipalité présenté par la directrice générale.

## **INSTALLATION DES ORDINATEURS EN RÉSEAU POUR COMPTABILITÉ**

2020 – 090

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise l'installation des ordinateurs en réseau et l'achat d'une licence supplémentaire du logiciel de comptabilité avec PG solutions.

## **ADHÉSION MEMBRE SOUTIEN 2020 – 2021 – CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB**

2020 - 091

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata devienne membre soutien au sein de l'organisme Centre prévention suicide du KRTB. Le conseil municipal versera une somme de vingt dollars (20,00\$) à cet organisme.

## **APPUI À MONSIEUR MARTIN RUEL - RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE À LA CPTAQ – EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE SABLIERE-GRAVIÈRE SUR UNE PARTIE DU LOT 37 DU RANG 3**

2020 – 092

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Katie Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appui Monsieur Martin Ruel dans sa demande à la CPTAQ. afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une sablière-gravière d'une

superficie de 3.5 ha sur une partie du lot 37 du Rang 03, Canton de Cabano. La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata n'a pas à sa connaissance ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un espace disponible à des fins visés par la demande.

La présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux.

**RÈGLEMENT # 269 - 2020 MODIFIANT L'ARTICLE VI DU  
RÈGLEMENTS # 238 – 2015 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les permis et certificats,

ATTENDU que le règlement sur les permis et certificats jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour ;

2020 – 093

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte ce qui suit

**Chapitre 6 Tarifs des permis et certificats**

Article 1. Tarifs généraux

Les tarifs applicables pour l'obtention des permis et certificats sont détaillés dans le tableau suivant :

<b>Permis ou certificat</b>	<b>Motif</b>	<b>Tarif</b>
Permis de lotissement		5\$ par lot
Permis de construction	Construction d'un bâtiment, installation d'une maison mobile ou assemblage d'un bâtiment préfabriqué	50\$
	Modification, agrandissement ou rénovation d'un bâtiment	20 \$

	Installation septique	50\$
Certificat d'autorisation	Installation de prélèvement d'eau	50\$
	Autres C.A.	Aucun frais

**MANDAT ET OFFRE DE SERVICE – ATELIER CRÉATIF –  
AMÉNAGEMENT MULTIFONCTIONNEL**

2020 -094

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron  
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata mandate Madame Marie-Ève Chouinard pour la conception de plans techniques avec concepts originaux répondant à la vision du projet, la production de documents pour la présentation du projet et les appels d'offre avec les différents entrepreneurs pour la réalisation d'un bâtiment socio-pédago-communautaire.

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 2020 – 023 - PROJET FDT –  
REVITALISATION DU LOCAL DES LOISIRS**

2020 – 095

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 APPUYÉ par M. Alain Morin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata annule la résolution # 2020 – 023 concernant le projet FDT pour la revitalisation du local des loisirs.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 50, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.  
 « Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
 Directrice générale

\_\_\_\_\_  
 Mairesse